

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	39
Votants par procuration	11
Absents	6
Total des votes	50

7. Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. RABEL, M. BESSARD, Mme VANBESIEN, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, M. LEBEE, M. VETEL, Mme MONTIER

**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. VOSNIER, Mme GENAR, M. DUCLOS

**SUPPLEANTS EXCUSES** : M. FOURNIER, Mme FRESSARD, M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, Mme CACAUX, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER

**TITULAIRES ABSENTS** : M. BEIGLE, M. BARRE, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS ABSENTS** : M. MEAUDE, M. DROUET, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

**PROCURATIONS** : M. GIRARD à M. SIMON, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. TIHY à Mme DUHAMEL, Mme DUONG à M. LEROUX, M. LAMY à M. LEROUX, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BEAUDOUIN à M. BURET, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. SWERTVAEGER

**N° 36-2022 Affectation du résultat 2021 – Budget Annexe du SPANC– Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle**

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats 2021 du budget SPANC :

CCPAVR SPANC							
investissement							
dépenses				recettes			
compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser	compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser
001	128 498,83 €	128 498,83 €		10	90 002,83 €	93 201,41 €	
20	2 000,00 €		1 950,00 €	45	38 496,00 €	4 800,00 €	38 496,00 €
21	22 302,29 €	19 498,80 €		040	9 731,00 €	1 339,80 €	
45	3 872,00 €	3 872,00 €		021	18 443,29 €		
<b>TOTAL</b>	<b>156 673,12 €</b>	<b>151 869,63 €</b>	<b>1 950,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>156 673,12 €</b>	<b>99 341,21 €</b>	<b>38 496,00 €</b>
					déficit hors rår	- 52 528,42 €	
					déficit rår inclus	- 15 982,42 €	
fonctionnement							
dépenses				recettes			
compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser	compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser
011	161 172,31 €	31 087,75 €		70	175 000,00 €	258 456,59 €	
012	114 296,00 €	115 816,61 €		75		2,53 €	
65	479,00 €	479,00 €		77		21,93 €	
67	2 000,00 €	100,00 €		002	131 121,60 €	131 121,60 €	
042	9 731,00 €	1 339,80 €					
023	18 443,29 €						
<b>TOTAL</b>	<b>306 121,60 €</b>	<b>148 823,16 €</b>	<b>148 823,16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>306 121,60 €</b>	<b>389 602,65 €</b>	<b>389 602,65 €</b>
						excédent	240 779,49 €
						<b>résultats SPANC</b>	
						001 D	52 528,42 €
						002	224 797,07 €
						1068	15 982,42 €

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2022,

**CONSIDERANT** la nécessité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement au vu du déficit de la section d'investissement, restes à réaliser inclus,

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **DECIDE D'AFFECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 15 982.42 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

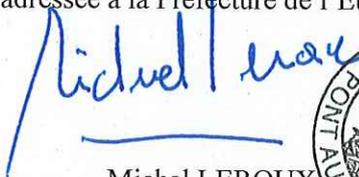
En section d'investissement :

- Dépenses, compte 001 « résultat de clôture » : 52 528.42 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 15 982.42 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 224 797.07 €.

Pont-Audemer, le 04 avril 2022  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

  
Michel LEROUX

